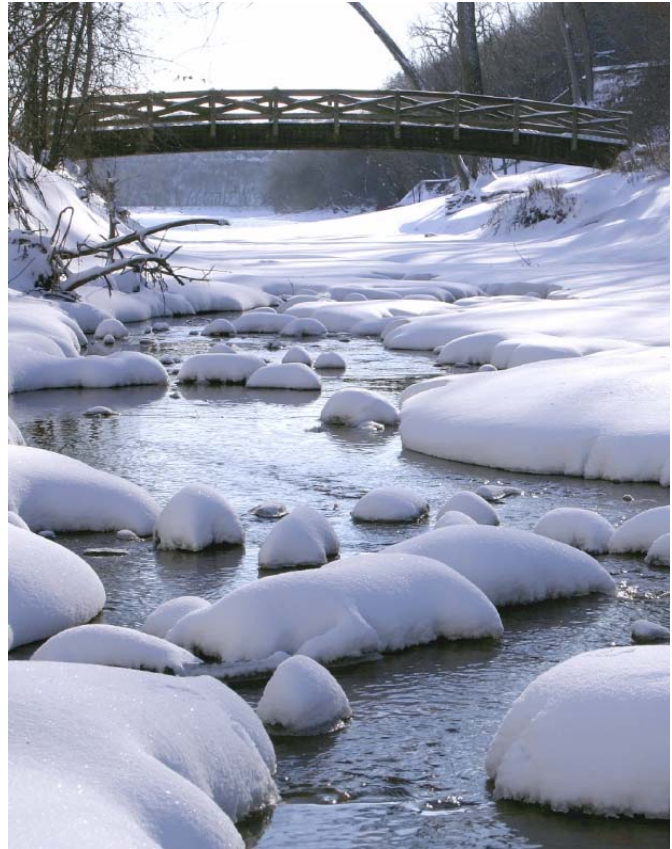
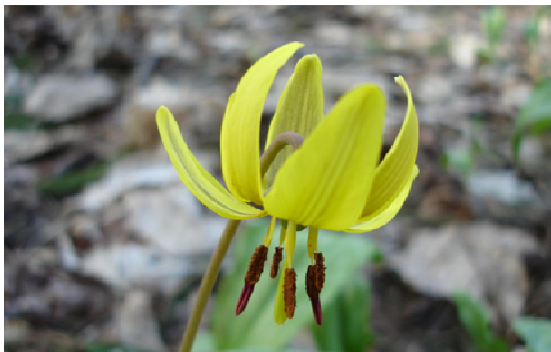


# 2009-2010

## Rapport annuel d'activités





## Rapport annuel d'activités 2009-2010

### Fonctionnement et gestion

#### • Représentation

Le CRECA a participé aux travaux de comités et d'assemblées des organismes suivants :

- Comité permanent de liaison avec la communauté – Ultramar
- Comité de vigilance environnementale – Sanimax
- Comité multipartite en gestion des fumiers et agriculture durable en Chaudière-Appalaches;
- Comités reliés aux axes « Citoyens-consommateurs » et « production agricole » du PDAR 2010-2014;
- Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches – le CRECA :
  - agit à titre de Groupe-conseil en développement durable;
  - siège au CA;
  - siège au Groupe-conseil santé;
  - siège à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire;
  - siège sur la table de concertation des véhicules hors route;
  - participe à la mission de coopération décentralisée France-Québec.
- Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC);
- Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF);
- Groupe de concertation du bassin versant de la rivière Bécancour (GROBEC);
- Organisme des bassins versants de la zone du chêne;
- Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF);
- Table d'harmonisation du parc national de Frontenac;
- Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;
- Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière;
- Rassemblement de la Capitale nationale pour la qualité de l'air;
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) – le CRECA :
  - est membre du conseil d'administration;
  - siège sur les comités suivants :

*Comité Agriculture	*Comité Eau	*Comité Énergie
*Comité Développement durable	*Comité Faune et aires protégées	*Comité Matières résiduelles
*Comité Transports et aménagement du territoire		*Comité Forêts
  - Coordonne le comité Développement durable

## Développement durable

- **La pièce de théâtre participative « Acteurs de changement »**

Pour faire progresser les réflexions sur le développement durable, le CRECA, a organisé deux représentations de la pièce « Acteurs de changement », une pièce de théâtre participative sur la notion du développement durable. Présentée devant les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches et du CRECA (environ 75 personnes relevant de plusieurs sphères décisionnelles) et devant grand public à Lévis (environ 30 personnes), la pièce s'est avérée être un outil adapté et efficace pour assurer une compréhension commune du concept de développement durable et favoriser l'implication et les échanges entre les acteurs concernés.

Les représentations ont été effectuées avec la collaboration d'Innergex Énergie renouvelable, la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, la Ville de Lévis, la Fondation Alcoa, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ), la Société des alcools du Québec (SAQ), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la troupe de théâtre participative Mise au Jeu.

- **Participation aux audiences parlementaires portant sur les indicateurs de développement durable**

En collaboration avec le RNCREQ, le CRECA a présenté, le 27 août 2009, devant la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec, un mémoire portant sur les indicateurs de développement durable. Au total 6 recommandations stratégiques et 6 recommandations spécifiques ont été présentées dans ce mémoire afin de bonifier la première liste d'indicateurs de développement durable proposée par le gouvernement.

Les recommandations stratégiques représentent des recommandations qui réfèrent aux changements profonds que la prise en compte des indicateurs implique dans la mise en œuvre du développement durable. Plus spécifiquement, ces recommandations réfèrent à l'ensemble des systèmes d'indicateurs proposés au Québec. Ex. : Intégrer dans le système d'indicateurs les effets de débordement (les influences de notre consommation ou de nos activités sur les territoires à l'extérieur du Québec, ainsi que les activités des autres territoires sur le Québec).

Les recommandations spécifiques sont surtout d'ordre technique, et réfèrent spécifiquement à la première liste des indicateurs de développement durable proposée par le gouvernement dans le cadre du document de consultation. Ex. : Changer le terme « *capital* » par le terme « *patrimoine* » afin de ne pas créer de confusion avec le sens économique du terme et de mieux conscientiser la valeur ajoutée de chaque dimension ciblée par le document de référence.

- **Le Plan d'intervention en développement durable au Grand lac Saint-François**

Le CRECA, à titre membre du Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF), s'est impliqué, pour la troisième année consécutive, dans la réalisation du Plan d'intervention en développement durable au Grand lac Saint-François. Le document final, qui regroupe différentes orientations relevant des sphères économique, sociale et environnementale, représente une première au Québec. Il s'agit d'une planification stratégique à court, moyen et long terme qui tient compte des principes du développement durable et qui est développée dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau adapté à un contexte local.

Bâti autour de quatre (4) grands enjeux et de cinq (5) orientations qui touchent les éléments environnementaux, sociaux, économiques et de mobilisation et mise en œuvre, le plan d'intervention comporte une série de vingt-six (26) objectifs stratégiques qui tentent de répondre d'une part aux problématiques observées du lac, et d'une autre part, à une projection du grand lac Saint-François dans l'avenir. Pour assurer le suivi de ces objectifs et des orientations, 23 indicateurs précis ont été identifiés. Un total de cinquante-sept (57) actions/projets ont également été identifiés et sont associés à des cibles à moyen terme (horizon 2013-2015) et à long terme (horizon 2020).

- **L'entente spécifique régionale sur la mise en œuvre du développement durable**

Plusieurs rencontres avec les directions régionales du MDDEP, du MDEIE, du MAMROT, du Bureau de coordination du développement durable du MDDEP ainsi qu'avec le FAQDD ont été réalisées dans le but de signer une entente spécifique pour la mise en œuvre du développement durable en Chaudière-Appalaches.

## Énergie et changements climatiques

- **La campagne Défi Climat**

Le Défi Climat est une vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation à la lutte aux changements climatiques axée sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette campagne s'est déroulée en milieu de travail, du 10 mars au 30 avril 2010, et a visé principalement à inciter les citoyens à prendre des engagements et adopter des gestes simples permettant de limiter les émissions de GES.

En Chaudière-Appalaches, le CRECA a eu la responsabilité d'assurer la mobilisation des entreprises et des organismes et d'assurer la participation des citoyens à la campagne. Les objectifs étaient la participation de 50 organisations pour un total de 350 citoyens. Ces objectifs ont été atteints et même dépassés. Au total, 65 organisations ont fait campagne en Chaudière-Appalaches et 867 citoyens ont pris des engagements de réduction de leurs émissions de GES, pour une réduction totale de 1272,86 tonnes de CO<sub>2</sub> / an.

- **Le Chantier québécois en efficacité énergétique**

Dans l'optique d'éduquer une masse critique de la population face à l'énergie, ses impacts et son utilisation efficace, le CRECA, en partenariat avec l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA) et les Productions Cotardi, a participé à la mise en œuvre du Chantier québécois en efficacité énergétique en Chaudière-Appalaches. Plus spécifiquement, des assemblées publiques ont été organisées à Saint-Agapit et à Thetford Mines. Chaque assemblée a permis de réunir environ 30 personnes qui ont pu assister à des conférences exposant des pistes d'action concrètes pour favoriser une utilisation efficace de l'énergie.

- **Éoliennes**

Le CRECA a poursuivi l'accompagnement des promoteurs des 2 projets de parcs éoliens dont la construction est prévue en Chaudière-Appalaches. Entre autres, pour le projet Des Moulins, le CRECA a présenté un mémoire lors des audiences du BAPE qui se sont tenues à l'automne 2009. Parmi les recommandations effectuées par le CRECA, le BAPE a notamment retenu que le promoteur devrait mettre sur pied un comité de suivi et de concertation pour que les perceptions et les préoccupations du milieu puissent lui être soumises. Le CRECA avait également recommandé des études plus approfondies concernant l'impact visuel des éoliennes et cette recommandation a aussi été retenue.

Concernant le projet du Massif du Sud, le CRECA considère que des changements importants au projet ont été réalisés suite aux recommandations soulevées lors des différentes rencontres avec le promoteur. Le projet retenu est encore en discussion, afin de mieux l'intégrer dans le milieu.

## Gestion des matières résiduelles

- **Le programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE ! de Recyc-Québec**

Pour une quatrième année consécutive, le CRECA a fait la promotion du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE !, un programme créé et géré par la société d'État RECYC-QUEBEC. Mis en place par RECYC-QUÉBEC dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, ce programme vise la promotion et le développement du principe des « 3RV », soit de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants d'emballages, de matière ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

La promotion a été effectuée auprès de plusieurs centaines d'institutions, de commerces et d'industries (ICI) de la Chaudière-Appalaches qui ont été encouragés à optimiser leur système de gestion des matières résiduelles et à soumettre leur candidature pour être reconnu selon l'un des trois niveaux de certification soit (1) Engagement, (2) Mise en œuvre ou (3) Performance. Pour rallier et mobiliser les acteurs socio-économiques de la région vers des objectifs de gestion responsable, le CRECA a fondé son approche sur les sphères du développement durable, en appliquant les principes à l'échelle de l'entreprise. Actuellement, 63 établissements sont attestés dans notre région selon la répartition suivante : Niveau 1 - 32, Niveau 2 – 29, Niveau 3 – 2. En 2009-2010, le CRECA a rejoint plus de 250 ICI par divers moyens de communication pour les sensibiliser à la saine gestion des matières résiduelles et fournir des informations détaillées sur le programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE!

## Forêts

- **Processus régional de consultation sur le *Livre vert sur la forêt***

Le CRECA a participé activement dans le cadre du processus régional de consultation sur le *Livre vert sur la forêt*. Lors des différentes rencontres de la CRRNT, l'approche de notre organisme a été de promouvoir l'approche écosystémique dans le cadre nouveau régime forestier et de prévoir dans la nouvelle loi une définition juridique de l'aménagement écosystémique. La nouvelle loi sur la gestion durable du territoire forestier, fait valoir l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques (art. 2) et donne une définition juridique de l'aménagement écosystémique (art. 4).

Soulignons également que la loi reconnaît l'expertise des Conseils régionaux de l'environnement pour les enjeux liés à l'aménagement durable des forêts et les considère comme partenaires actifs aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (art. 55).

Il faut rappeler qu'en Chaudière-Appalaches, 86,7% de la forêt est constituée de propriétés privées. La nouvelle loi reprend, en grande partie, les règles prévues à l'ancienne *Loi sur les forêts* relatives aux forêts privées et celles applicables aux refuges biologiques et aux écosystèmes forestiers exceptionnels.

## Gestion de l'eau

- **Forum régional sur la gestion intégrée de l'eau**

Organisé par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), le Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC), le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), le Groupe d'intervention pour la restauration de la Boyer (GIRB), le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), le Conseil de Bassin versant de la Rivière-du-Sud (COBAVERS), le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) et le Comité de bassin versant de la rivière du Chêne (CDUC), le Forum régional sur la gestion intégrée de l'eau a réuni une centaine de participants, le 23 octobre 2009, à la Cache à Maxime située à Scott. Le but de cet événement écoresponsable était d'approfondir les enjeux d'une saine gestion de l'eau et de parcourir l'éventail des alternatives d'interventions existantes.

Ce Forum a représenté une opportunité pour la population de la Chaudière-Appalaches et les représentants des milieux concernés par la qualité de l'eau (milieu agricole, environnemental, gouvernemental, de la santé, etc.) de s'approprier les moyens d'actions adaptées à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV).

Pour la première partie de l'activité, des spécialistes ont entretenu les participants sur différents thèmes touchant la gestion de l'eau. À l'image de la variété d'activités en cours dans les bassins versants de la région, les sujets abordés portaient autant sur les rôles et mandats des organismes de bassin versant que sur l'accompagnement offert aux producteurs agricoles en matière de protection de l'eau. En après-midi, les participants ont eu le choix entre assister à des ateliers portant sur l'eau potable et les eaux usées et visiter les aménagements de la rivière Bélair et l'usine de traitement d'eau potable Saint-Gabriel à Sainte-Marie-de-Beauce.

Les principaux enjeux dégagés par les participants lors des ateliers sont d'une part, leur préoccupation relative sur la question de la qualité de l'eau des puits privés ainsi qu'un besoin urgent d'information et de support pour son analyse. D'autre part, les participants ont souligné leur besoin d'accompagnement par les instances locales afin d'être en mesure d'appliquer le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Finalement, la visite des aménagements de la rivière Bélair a permis aux participants de constater que les efforts de restauration peuvent donner des résultats significatifs et mener à la réhabilitation de l'habitat de l'omble de fontaine.